

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 30 juin 2017, qui font apparaître un actif net de **6.064.039** dinars pour un capital de **5.953.166** dinars et une valeur liquidative égale à **102,379** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 30 juin 2017 à **6.999.193** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **6.925.004** dinars, soit 98,94 % de valeurs mobilières et de **74.169** dinars soit 1,06% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
- Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 11,47% de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 6 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la **Millenium obligataire SICAV** au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **32 224**dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 20 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2017

(Unité : en dinars)

ACTIF	Note	AU 30/06/2017	AU 30/06/2016	AU 31/12/2016
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	6 925 004	10 101 039	10 342 666
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		278 972	304 201	330 854
b - Obligations et valeurs assimilées		6 646 032	9 796 838	10 011 812
c - Autres valeurs		0	0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	74 169	1 274 752	1 022 720
a - Placements monétaires		0	495 808	996 507
b - Disponibilités		74 169	778 943	26 213
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0	0
a - Dividendes et intérêts à recevoir		0	0	0
b - titres de créance échus		0	0	0
AC 4 - Autres actifs	4.1.3	20	20	20
a - Débiteurs divers		20	20	20
b - Immobilisations nettes		0	0	0
TOTAL ACTIF		6 999 193	11 375 811	11 365 406
PASSIF				
PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées*	4.1.4	901 689	896 892	897 840
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.5	11 635	20 272	21 841
PA 3 - Autres créditeurs divers*	4.1.6	21 830	15 138	4 571
TOTAL PASSIF		935 154	932 302	924 252
ACTIF NET				
CP 1 – Capital	4.1.7	5 953 166	10 247 313	10 058 303
CP 2 - Sommes distribuables		110 873	196 197	382 851
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		40	31	31
b - Sommes distribuables de la période		110 833	196 165	382 820
ACTIF NET		6 064 039	10 443 509	10 441 154
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 999 193	11 375 811	11 365 406

*La colonne comparative du 30 juin 2016 a été retraitée pour le besoin de comparabilité. La dette sur pension livrée présentée initialement au niveau de la rubrique « créditeurs divers » a été reclassée dans une rubrique spécifique

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2017
(Unité : en dinars)

	Note	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	88 104	198 640	122 160	255 385	513 905
a - Dividende		3 403	3 403	0	0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		84 701	195 237	122 160	255 385	513 905
c - Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	474	9 520	8 785	16 096	41 227
a - Revenus des bons de trésor		0	0	0	0	0
b - Revenus des certificats de dépôt		0	5 406	8 785	15 575	28 317
c - Intérêts sur comptes courants		474	474	0	521	521
d - Revenus des comptes de dépôt		0	0	0	0	1 913
e - Revenu des autres placements monétaires		0	3 640	0	0	10 476
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		88 578	208 161	130 946	271 481	555 132
CH 1 - Intérêts des mises en pension*	4.2.3	(11 270)	(21 668)	(1 602)	(1 602)	(25 011)
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.4	(11 635)	(17 130)	(20 272)	(41 840)	(82 737)
REVENU NET DES PLACEMENTS		65 673	169 362	109 072	228 039	447 384
CH 3 Autres charges*	4.2.5	(11 050)	(22 655)	(4 338)	(8 970)	(17 726)
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 623	146 707	104 734	219 069	429 658
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(11 429)	(35 875)	(17 619)	(22 903)	(46 839)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		43 194	110 833	87 116	196 165	382 820
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		11 429	35 875	17 619	22 903	46 839
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(10 076)	(24 997)	(5 053)	(9 653)	(17 481)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(10 076)	(12 761)	(5 053)	32 118	17 964
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	(11 186)	0	(41 570)	(34 999)
Frais de négociation de titres		0	(1 050)	0	(201)	(445)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		44 547	121 710	99 681	209 416	412 178

*Les colonnes comparatives pour les périodes allant du 01.01.2016 au 30.06.2016 et du 01.04.2016 au 30.06.2016 ont été retraitées pour le besoin de comparabilité. Les intérêts courus sur pension livrée ont été reclassés de la rubrique "Autres Charges" à la rubrique "Intérêts des mises en pension"

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2017

(Unité : en dinars)

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET					
<u>RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	44 547	121 710	99 682	209 416	412 178
a - Résultat d'exploitation	54 623	146 707	104 734	219 069	429 658
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	(10 076)	(12 761)	(5 053)	32 118	17 964
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	0	(11 186)	0	(41 570)	(34 999)
d - Frais de négociation de titres	0	(1 050)	0	(201)	(445)
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(239 540)	(239 540)	(443 009)	(443 009)	(443 009)
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(828 024)	(4 259 285)	(1 011 499)	(2 539 407)	(2 744 525)
a - Souscriptions	257 300	1 415 548	7 926 839	13 796 417	27 885 144
- Capital	251 500	1 354 800	7 529 800	13 083 900	26 643 700
- Régularisation des sommes non distribuables	1 338	9 736	69 743	123 508	238 227
- Régularisation des sommes distribuables	4 462	51 012	327 295	589 009	1 003 216
b - Rachats	(1 085 324)	(5 674 833)	(8 938 338)	(16 335 824)	(30 629 668)
- Capital	(1 045 200)	(5 407 800)	(8 491 400)	(15 493 300)	(29 233 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 044)	(36 876)	(78 536)	(146 369)	(262 370)
- Régularisation des sommes distribuables	(34 080)	(230 157)	(368 402)	(696 155)	(1 134 298)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 023 017)	(4 377 115)	(1 354 827)	(2 773 001)	(2 775 356)
AN 4 - ACTIF NET					
a - en début de période	7 087 056	10 441 154	11 798 336	13 216 510	13 216 510
b - en fin de période	6 064 039	6 064 039	10 443 509	10 443 509	10 441 154
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS					
a - en début de période	67 168	99 761	111 176	125 654	125 654
b - en fin de période	59 231	59 231	101 560	101 560	99 761
VALEUR LIQUIDATIVE	102,379	102,379	102,831	102,831	104,662
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	0,67%	1,49%	0,85%	1,75%	3,49%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 6.925.004 dinars au 30 juin 2017, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE SOCIETES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	85 720	88 419	1,26%
BTK 2012-1 B	500	21 430	22 105	0,32%
BTK 2012-1 B	8 000	342 880	353 675	5,05%
EO ATL 2013-1	10 000	600 000	606 260	8,66%
EO ATL 2014-1	2 800	112 000	113 899	1,63%
EO BTE 2009	100	3 000	3 100	0,04%
EO BTE 2009	4 900	145 530	150 806	2,15%
EO BTE 2009	100	3 000	3 100	0,04%
EO HL 2013/1	5 000	100 000	100 680	1,44%
EO HL 2013/1	5 000	100 000	100 680	1,44%
EO HL 2013/2	2 000	80 000	81 407	1,16%
EO UBCI 2013	2 500	150 000	150 693	2,15%
EO UBCI 2013	5 000	300 000	301 386	4,31%
ES ATL 2008	1 977	79 080	82 878	1,18%
TOTAL		2 122 640	2 159 088	30,85%
FCC				
FCC-BIAT CREDIMMO-1-P2 15/08/2017	300	21 577	21 706	0,31%
FCC-BIAT CREDIMMO-2-P3 15/08/2017	300	113 702	114 440	1,64%
TOTAL		135 279	136 146	1,95%
BTA *				
B0319	250	260 750	255 142	3,65%
B0319	100	104 330	102 066	1,46%
B0319	100	104 030	102 014	1,46%
B0319	290	295 887	294 962	4,21%
B0319	300	306 240	305 161	4,36%
B0319	300	306 390	305 190	4,36%
B0319	300	306 540	305 218	4,36%
B0319	300	306 690	305 247	4,36%
B0319	210	214 788	213 693	3,05%
B0319	80	78 464	80 543	1,15%
B0717	75	83 625	78 969	1,13%
B0717	1 500	1 585 500	1 579 379	22,57%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	366 365	5,23%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 257	0,52%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 592	0,29%
TOTAL		4 391 222	4 350 798	62,16%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		6 649 141	6 646 032	94,95%

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% actif
TITRES OPCVM		205 013	278 972	3,99%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	209 674	3,00%
UGFS BOND FUND	6 778	72 013	69 298	0,99%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		6 854 154	6 925 004	98,94%

*Il est à noter que deux lignes BTA ont fait l'objet de deux opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 904 titres (ligne BTA 03-19) pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%.

- Une opération portant sur 896 titres (ligne BTA 03-19) pour un montant de 895.680,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 16/05/2017 pour une durée de soixante-deux jours avec un taux de 5,25%.

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 74.169 dinars au 30 juin 2017, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% actif
DISPONIBILITES		74169	74 169	1,06%
TOTAL GÉNÉRAL		74 169	74 169	1,06%

4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 30.06.2017 un solde de 20 dinars contre le même montant au 30.06.2016 et se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	20	20
Total des autres actifs	20	20	20

4.1.4. Dettes sur opérations de pensions livrées

Ce poste présente au 30.06.2017 un solde de 901.689 dinars contre 896.892 dinars au 30.06.2016 et se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dettes sur pension livrée	895 681*	895 290	895 881
Intérêt couru sur dette sur pension livrée	6 008*	1 602	1 959
Total	901 689	896 892	897 840

*Il s'agit d'une ligne BTA (03-19) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 896 titres pour un montant de 895.680,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 16/05/2017 pour une durée de soixante-deux jours avec un taux de 5,25%.

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30.06.2017 un solde de 11.635 dinars contre 20.272 dinars au 30.06.2016 et se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépositaire	1 939	3 302	3 524
Gestionnaire	9 696	16 970	18 317
Total des opérateurs créditeurs	11 635	20 272	21 841

4.1.6. Autres créiteurs divers

Ce poste présente au 30.06.2017 un solde de 21.830 dinars contre 15.138 dinars au 30.06.2016 et se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Impôts à payer	442	1 023	1 034
Contribution conjoncturelle *	15 935	-	-
Commissaire aux comptes	3 250	12 236	1 514
CMF (redevance & Publication)	2 151	1 833	1 977
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	40	34	34
Total	21 830	15 138	4 571

*Cette rubrique correspond au passif provenant de l'abonnement quotidien de la charge encourue au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et ce en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017. Cette prise de position prévoit que, malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 32 224 dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4.1.7. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2016

Montant (en nominal)	9 976 100
Nombre de titres	99 761
Nombre d'actionnaires	745

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	1 354 800
Nombre de titres émis	13 548
Nombre d'actionnaires nouveaux	7

Rachat effectués

Montant (en nominal)	5 407 800
Nombre de titres rachetés	54 078
Nombre d'actionnaires sortant	222

Capital au 30 juin 2017

Montant (en nominal)	5 923 100
Nombre de titres	59 231
Nombre d'actionnaires	530

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 30 Juin 2017	5 923 100
Sommes non distribuables*	(52 137)
Somme non distribuable des exercices antérieurs	82 203
Capital au 30 Juin 2017	5 953 166

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(12 761)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(11 186)
Frais de négociation de titres	(1 050)
Résultat non distribuable:	(24 997)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	9 736
Régularisation des S.N.D sur rachats	(36 876)
Régularisation des S.N. D	(27 140)
Sommes non distribuables	(52 137)

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017 à 88.104 dinars contre 122.160 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	84 701	195 237	122 160	255 385	513 905
Revenus des titres OPCVM	3 403	3 403	-	-	-
Total	88 104	198 640	122 160	255 385	513 905

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017 à 474 dinars contre 8.785 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des certificats de dépôt	-	5 406	8 785	15 575	28 317
Intérêts sur comptes courants	474	474	-	521	521
Revenus des comptes de dépôt	-	-	-	-	1 913
Revenus des autres placements monétaires	-	3 640	-	-	10 476
Total	474	9 520	8 785	16 096	41 227

4.2.3. Intérêts des mises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017 à 11.270 dinars contre 1.602 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée*	6 008*	6 008*	1 602	1 602	1 959
Intérêt couru et échu sur dette sur pension livrée**	5 262**	15 660***	-	-	23 052
Total	11 270	21 668	1 602	1 602	25 011

*Il s'agit d'une ligne BTA (03-2019) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 896 titres pour un montant de 895.680,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 16/05/2017 pour une durée de soixante-deux jours avec un taux de 5,25%.

** Il s'agit d'une ligne BTA (03-2019) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 904 titres pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%.

***Il s'agit de trois lignes BTA qui ont fait l'objet de trois opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 951 titres (ligne BTA 03-2019) pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%.
- Une opération portant sur 857 titres (ligne BTA 07-2017) pour un montant de 895.036,712 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 08/03/2017 pour une durée de neuf jours avec un taux de 4,65%.
- Une opération portant sur 904 titres (ligne BTA 03-2019) pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%.

4.2.4. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017 à 11.635 dinars contre 20.272 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	9 696	12 454	16 970	35 057	69 291
Rémunération du dépositaire	1 939	4 676	3 302	6 783	13 446
Total	11 635	17 130	20 272	41 840	82 737

4.2.5. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017 à 11.050 dinars contre 4.338 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	1 643	3 975	2 876	5 942	11 744
Rémunération commissaire aux comptes	873	1 736	870	1 740	3 500
Publicité et publications	325	647	324	733	1 388
Agios, frais bancaires et autres charges	18	35	18	35	71
Impôts et taxes	135	327	249	519	1 023
Contribution conjoncturelle exceptionnelle *	8 056	15 935	-	-	-
Total	11 050	22 655	4 338	8 970	17 726

*Cette rubrique renferme l'abonnement quotidien de la charge encourue au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et ce en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017. Cette prise de position prévoit que, malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 32 224 dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5- REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.

6- INSTITUTION D'UNE CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la Millenium obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **32 224** dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.